



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Intégration dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI)

Question écrite n° 22854

Texte de la question

M. Thierry Benoit attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés de recrutements des élèves infirmiers et infirmières. En effet, suite à l'intégration du diplôme d'État d'infirmier au sein du *cursus* LMD, il a été mis fin au concours d'entrée dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI). Ce concours permettait pourtant une sélection et autorisait ainsi aux candidats motivés de pouvoir intégrer ces ISFI. Cette réforme qui ouvre l'accès aux IFSI à chaque lycéen et étudiant mais aussi aux personnes ayant échoué lors du dernier concours sans que les capacités d'accueil n'aient été modifiées, limite de ce fait très fortement les chances d'accès. Ainsi, de nombreux prétendants issus de filières sanitaires mais aussi des jeunes motivés se retrouvent sur liste d'attente sans qu'aucune justification sur les critères de sélection retenus ne soit donnée compromettant gravement leur avenir professionnel. L'année 2019, qui est la première année d'intégration des études d'infirmiers au sein de Parcoursup, s'avère, de ce point de vue, catastrophique. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de résoudre des difficultés actuelles de recrutement et comment une modification du processus de sélection peut être envisagée permettant de clarifier la situation des candidats refoulés.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22854

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Solidarités et santé \(Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2019](#), page 8169

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)